

Thème 6 – Chapitre 16

Produire et diffuser des connaissances

 Page 401 – Étude critique de document

Recherche et échanges des scientifiques sur la radioactivité (1896-années 1950)

Sujet – États et recherche : un engagement international

→ Consigne

À partir de l'étude critique du document, montrez comment les États membres du traité s'engagent à favoriser les échanges entre savants dans le domaine de la radioactivité et pourquoi ce traité constitue une nouveauté dans le monde de la recherche sur la radioactivité.

→ Document

- **Document 4 p. 401** : Le traité Euratom, un exemple de coopération scientifique internationale

Document 4 p. 401 : Le traité Euratom, un exemple de coopération scientifique internationale

Article 8

1. La Commission crée, après consultation du comité scientifique et technique, un Centre commun de recherches nucléaires. Le Centre assure l'exécution des programmes de recherches et des autres tâches que lui confie la Commission. Il assure en outre l'établissement d'une terminologie nucléaire uniforme et d'un système d'étalonnage unique. Il organise un bureau central de mesures nucléaires.

2. Les activités du Centre peuvent, pour des raisons géographiques ou fonctionnelles, être exercées dans des établissements distincts.

Article 9

1. Après avoir demandé l'avis du Comité économique et social, la Commission peut créer, dans le cadre du Centre commun de recherches nucléaires, des écoles pour la formation de spécialistes, notamment dans les domaines de la prospection minière, de la production de matériaux nucléaires de grande pureté, du traitement des combustibles irradiés, du génie atomique, de la protection sanitaire, de la production et de l'utilisation des radioéléments.

Extrait du traité Euratom signé le 25 mars 1957, en même temps que le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne.